

## CONDITIONS D'INSCRIPTION

1- L'adhésion à la Compagnie des Archers de Castelsarrasin implique l'approbation des Statuts la Compagnie, de son règlement intérieur et du règlement sportif des entraînements disponible sur le site de la Compagnie. Elle implique des droits et des devoirs.

2- L'adhésion n'est effective qu'après le règlement de la cotisation annuelle.

3- Aucun enfant mineur ne sera inscrit sans autorisation parentale.

4- La responsabilité la Compagnie n'est engagée que lorsque les parents ou le représentant légal, ont confié l'enfant à l'animateur responsable du cours, sur le lieu d'entraînement.

5- L'absence d'un animateur entraînant, l'annulation des cours sera annoncée par voie d'affiche sur le lieu de l'entraînement, sauf cas de force majeure.

6- L'absence répétée, non justifiée d'un enfant, fera l'objet d'une information aux parents ou au représentant légal.

7- Les licenciés devront être ponctuels aux heures d'entraînement afin de ne pas perturber les cours.

**Les cours commenceront à l'heure. (Prévoyez d'amener vos enfants ¼ heure à 20mn en avance pour monter leur matériel et commencer l'échauffement).**

8- Une bonne tenue, le respect des personnes et du matériel sont de règle au sein du Club.

9- Tout membre se faisant remarquer par une mauvaise conduite ou des propos incorrects, lors des entraînements, pourra être exclu temporairement ou définitivement de la Compagnie, après avoir été entendu par la commission de discipline.

10- En cas d'accident, il sera fait appel aux services d'urgence et l'adhérent accidenté sera conduit au service d'urgence le plus proche.

Fait à :  le :

Signature

(Précédée de la mention « Lu et approuvé »)